

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 16 TERDECIES

N° 91

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3344)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 91

présenté par

Mme Rabault, rapporteure au nom de la commission des finances

ARTICLE 16 TERDECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer cet article, introduit au Sénat avec un avis défavorable du Gouvernement, qui prévoit l'affectation de l'intégralité de la taxe d'aviation civile au budget annexe Contrôle et exploitation aériens (BACEA).